



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Lancement du marché de  
travaux d'aménagement,  
d'entretien et de réparation des  
équipements communautaires

Décision n° 16 12 17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi quatorze décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Alexandra Russo par Monsieur Philippe Mineur.

Absents excusés : Marc Leroy.

Monsieur Gérard Branda a été nommé secrétaire de séance

Le président indique que le marché à bons de commande passé avec l'entreprise Nardelli TP pour la réalisation de travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des équipements communautaires prend fin en avril 2017, et qu'il convient donc de lancer une consultation d'entreprises pour la passation d'un nouveau marché.

**Le conseil communautaire,  
ouï l'exposé du président,  
après en avoir délibéré,**

**Autorise** le président à lancer une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée, en vue de la passation d'un marché à bons de commande portant sur des travaux d'aménagement d'entretien et de réparation des équipements communautaires, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, dont le montant maximum n'excèdera pas 820 000,00 € sur quatre ans.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161214-161217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

